



L'INGRÉDIENT COMMERCIAL  
QUI VOUS MANQUAIT

## Conditions générales de vente – actions de formation

Les présentes conditions générales (ci-après les « Conditions Générales ») sont conclues entre la société PAPRIKA MARKETING (également désignée ci-après le « Prestataire »), société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 92 Rue Des Jars 17000 La Rochelle, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de La Rochelle sous le numéro 793 652 561, et toute personne physique ou morale professionnelle, de droit privé ou de droit public souhaitant s'engager dans une ou plusieurs des prestations de formation fournies par la société PAPRIKA MARKETING, ci-après nommée le « Client ».

### 1. Objet

Les Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions techniques et financières dans lesquelles PAPRIKA MARKETING s'engage avec le Client. Elles s'appliquent, sans restriction ni réserve, à l'ensemble des prestations de formation proposés par PAPRIKA MARKETING.

Les Conditions Générales sont expressément agréées et acceptées par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire (sauf bon de commande ou conditions particulières dérogatoires) et, notamment, ses propres conditions générales d'achat, qui seront inopposables à PAPRIKA MARKETING, même s'il en a eu connaissance.

Conformément à la réglementation en vigueur, PAPRIKA MARKETING se réserve le droit de déroger à certaines clauses des Conditions Générales, en fonction des négociations menées avec le Client, par l'établissement de conditions particulières de vente. En cas de contradiction entre les conditions particulières de vente et les Conditions Générales, les conditions particulières prévaudront. PAPRIKA MARKETING se réserve la possibilité de modifier les présentes CGV à tout moment. Les CGV applicables resteront celles en vigueur à la date de commande.

### 2. Commande

Le Client reconnaît, préalablement à la commande, qu'il a bénéficié d'informations et de conseils suffisants de la part de PAPRIKA MARKETING, lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'action de formation à ses besoins.

Le Client déclare en outre avoir pris connaissance des prérequis de l'action de formation et atteste que le/les stagiaire(s) inscrit(s) répond(ent) parfaitement aux conditions d'accès.

Pour toute commande d'une action de formation, le Client reçoit une convention de formation par mail, dont il s'engage à retourner à PAPRIKA MARKETING un exemplaire signé et revêtu du cachet de l'entreprise.

Si le Client est une personne ayant entrepris ladite action de formation à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation professionnelle sera établi conformément aux dispositions de

l'article L. 6353-3 du Code du travail.

L'exécution de l'action de formation est suivie au moyen de feuilles d'émargement signées, par demi-journée, par les stagiaires et l'intervenant. Un certificat de réalisation est adressé au(x) stagiaire(s) en fin de formation.

### 3. Non-exécution de la prestation de formation

En application de l'article L. 6354-1 du code du travail, en cas d'inexécution totale ou partielle de la prestation de formation, PAPRIKA MARKETING rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues de ce fait. Par conséquent, en cas de résiliation de la présente convention par l'entreprise bénéficiaire, PAPRIKA MARKETING retiendra sur le coût total les sommes qu'elle aura réellement dépensées ou engagées pour la réalisation de ladite action.

### 4. Annulation ou report du fait de PAPRIKA MARKETING

PAPRIKA MARKETING se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la prestation et en informe le Client dans les plus brefs délais. Aucune indemnité ne sera versée au Client en raison d'un report ou d'une annulation du fait de PAPRIKA MARKETING. De même, le lieu de formation indiqué dans le devis et/ou la convention et/ou le contrat de formation pourra être modifié à l'initiative de PAPRIKA MARKETING, y compris le jour même d'une formation si nécessaire, sans que le Client puisse se prévaloir d'un quelconque préjudice.

### 5. Annulation ou report du fait du Client, absences et abandons

#### *Annulation ou report du fait du Client*

En cas de renoncement par l'entreprise bénéficiaire à l'exécution de la présente convention dans un délai de 10 jours calendaires avant la date de démarrage de la prestation de formation, objet de la présente convention, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 50% du montant de la prestation à titre de dédommagement de l'organisme de formation (PAPRIKA MARKETING).

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge.

En cas de résiliation partielle de son fait, l'entreprise bénéficiaire s'engage au versement de 50% du montant de la prestation non effectuée au titre de dédommagement de l'organisme de formation.

Cette somme n'est pas imputable sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue de l'entreprise bénéficiaire et ne peut faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge.

Les annulations doivent être confirmées par écrit (courrier ou mail).

#### *Absences et abandons*

Les absences en formation doivent être exceptionnelles et nécessitent un justificatif écrit. Elles entraîneront de plein droit la facturation au Client par PAPRIKA MARKETING de frais d'absence aux mêmes conditions (nombre d'heures et coût horaire) que si le stagiaire avait suivi la formation.

Les absences justifiées par un arrêt de travail (copie à produire dans les 48 heures au Prestataire) feront quant à elles l'objet d'une facturation de frais d'absence à hauteur de 50% du coût pédagogique.

Les abandons constatés au cours de l'action de formation entraîneront le versement de frais d'abandon par le Client, d'un montant égal au solde du coût pédagogique (soit le coût pédagogique total diminué des sommes déjà versées). Ces facturations (dédommagement, frais d'absence, frais d'abandon) ne pourront faire l'objet d'une demande de remboursement ou de prise en charge par le ou les financeurs.

#### 6. Dispositions financières – Modalités de règlement

Les prix pratiqués par PAPRIKA MARKETING dans le cadre de la réalisation de prestations de formation professionnelle sont ceux détaillés dans le devis et/ou convention et/ou contrat de formation. Ils sont exprimés en euros nets de taxes. La ou les factures seront adressées au Client par mail au fur et à mesure de la réalisation des prestations de formation.

Le règlement des factures s'effectue par virement bancaire à réception de facture et au plus tard dans les 15 jours. Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé. Tout retard dans les paiements peut justifier une interruption des prestations.

En cas de retard de paiement et de versement des sommes dues par le Client au-delà du délai ci-dessus fixé, et après la date de paiement figurant sur la facture adressée à celui-ci, un taux d'intérêt de 12% sera applicable automatiquement et de plein droit, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable et entraînera l'exigibilité immédiate de la totalité des sommes dues à PAPRIKA MARKETING par le Client, sans préjudice de toute autre action que PAPRIKA MARKETING serait en droit d'intenter, à ce titre, à l'encontre du Client. En outre le Client sera redevable de plein droit d'une indemnité forfaitaire minimale pour frais de recouvrement et ce, en sus des pénalités de retard, fixée à 40 €, sans préjudice pour PAPRIKA MARKETING de demander le remboursement des frais complémentaires lorsque les frais réellement exposés sont supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, sur justification.

En cas de non-respect des conditions de paiement figurant ci-dessus, PAPRIKA MARKETING se réserve en outre le droit - de suspendre la fourniture des prestations de services commandées par le Client, et plus généralement de suspendre l'exécution de ses obligations. PAPRIKA MARKETING ne pourra être tenu pour responsable des éventuelles pertes occasionnées suite à la suspension des services fournis pour non-paiement des sommes dues.

#### 7. Subrogation de paiement par un financeur

Il appartient au Client de réaliser sa demande de prise en charge avec subrogation de paiement auprès de son financeur dès la commande. L'accord de prise en charge délivré par le financeur doit impérativement parvenir à PAPRIKA MARKETING au moins 3 jours ouvrés avant le début de la formation. À défaut, le coût pédagogique sera facturé directement au Client.

En cas de non-paiement par le financeur, pour quelque motif que ce soit, le coût pédagogique sera également facturé directement au Client qui s'engage à le régler sous 15 jours.

#### 8. Clause de déchéance du terme

Tout délai consenti par PAPRIKA MARKETING comporte la clause de déchéance du terme. Une seule échéance impayée rend le

solde de la créance immédiatement exigible.

#### 9. Confidentialité et droit de propriété

Les documents mis à la disposition du Client sont protégés par le droit d'auteur. Tout le matériel pédagogique utilisé demeure la seule propriété de PAPRIKA MARKETING ou celle de ses partenaires. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans l'autorisation expresse préalable de PAPRIKA MARKETING ou de ses ayants droits est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

#### 10. Traitement des données personnelles

Conformément à la loi Informatiques et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée, PAPRIKA MARKETING collecte et traite, à l'occasion de la commande de prestation de formation professionnelle, des données personnelles. Les données du Client et des stagiaires sont conservées le temps nécessaire à la relation contractuelle, puis 5 ans à compter de la dernière prestation. Le Client et les stagiaires, ou leurs héritiers, dans les conditions de l'article 40-1 de la loi informatique et liberté, disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition qu'ils pourront faire valoir à l'adresse mail suivante : [pascale\\_proust@paprika-marketing.fr](mailto:pascale_proust@paprika-marketing.fr). La demande peut se faire par voie électronique ou par courrier. La réponse sera adressée au demandeur dans un délai d'un mois suivant réception de la demande. Le demandeur est informé que ce délai peut être porté à trois mois compte tenu de la complexité de la demande ou du nombre de demandes que l'organisme a reçu. Celui-ci devra en outre joindre tout document permettant de prouver son identité, notamment pour éviter les usurpations d'identité. Le Client et les stagiaires ont par ailleurs la possibilité d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle. Sauf désaccord du Client et des stagiaires, les données suivantes - nom, prénom, fonction, adresse mail, numéro de téléphone - peuvent être utilisées à des fins de prospection commerciale par PAPRIKA MARKETING. Le Client et les stagiaires peuvent revenir sur leur consentement à tout moment en contactant PAPRIKA MARKETING par mail à l'adresse suivante : [pascale\\_proust@paprika-marketing.fr](mailto:pascale_proust@paprika-marketing.fr).

#### 11. Procédure de réclamation

Toutes les parties prenantes à l'action de formation (prospects, clients, stagiaires, financeurs, intervenants...) ont la possibilité à tout moment de faire une réclamation relative aux offres et prestations de formations de l'organisme de formation PAPRIKA MARKETING :

Oralement, par téléphone ou en face-à-face (dans ces deux cas, la réclamation sera reformulée par Pascale Proust à l'interlocuteur, et l'interlocuteur devra la confirmer sous forme écrite dans les meilleurs délais) ;

Ou par écrit, par courrier postal (PAPRIKA MARKETING – 92 Rue Des Jars – 17000 La Rochelle ou par mail à l'adresse : [pascale\\_proust@paprika-marketing.fr](mailto:pascale_proust@paprika-marketing.fr)).

#### 12. Loi et attribution de compétences

En cas de difficultés ou de différend entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent accord, les parties conviennent de rechercher une solution amiable dans l'esprit du présent contrat. Le médiateur est Aline Di Meglio Niort Médiation 2 Rue Don Quichotte, 79000 Niort, [adm.mediateur@gmail.com](mailto:adm.mediateur@gmail.com), 06 83 31 44 96. Le présent contrat est soumis à la loi française et tout litige ou différend qui pourrait naître entre les parties à l'occasion de l'interprétation, de l'exécution ou de la résiliation du présent contrat relèvera de la compétence exclusive des tribunaux de La Rochelle. De plus, une pénalité de 15 % du montant « TTC » de la facture sera exigible.

**Date, cachet et signature, précédés de la mention « lu et approuvé »**

#### ADRESSE

92 Rue Des Jars  
17000 LA ROCHELLE

#### INFORMATIONS

06 87 44 63 97  
[pascale\\_proust@paprika-marketing.fr](mailto:pascale_proust@paprika-marketing.fr)  
<http://www.paprika-marketing.fr>

#### MENTIONS

SARL unipersonnelle au capital de 5000 €  
RCS LA ROCHELLE 793 652 561  
NAF 7022Z - TVA FR 60 793652561